

G 2020-01-04.

CONSEIL  
PRÉVENTION  
CONCOURS  
CARRIÈRES  
EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,  
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,  
Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 21/11/2019.

**ARRETE**

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :

Collectivité	Civilité	Nom de famille	Prénom
CCAS de Saint-Saulve	Monsieur	BERNARD	Reynald
Mairie de Lieu-Saint-Amand	Monsieur	BOULANGER	David
Mairie de Louvroil	Monsieur	CHAUVENCY	Pascal
Mairie de Provin	Monsieur	DUHAYON	Tony
Mairie de Raismes	Monsieur	FERNEZ	José
Mairie de Seclin	Monsieur	DELECROIX	Robert
Mairie de Seclin	Monsieur	DERYCKER	Olivier
Mairie de Wormhout	Monsieur	CARTON	Vincent
Mairie d'Onnaing	Monsieur	DEFOSSEZ	Patrick
Mairie d'Onnaing	Monsieur	RICHEZ	Emmanuel
Syndicat Intercommunal Piscine trois villes Hem Lys-lez-Lannoy et Roubaix	Monsieur	PAUWELS	Frédéric

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 06 JANV 2020

Le Président,



Marc GODEFROY  
Conseiller départemental

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

